

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DÉLIBÉRATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION N°DCM2025_83****PROJET DE REQUALIFICATION DU BOURG DE CHAMPIGNE – SCHEMA CYCLABLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'AIDE AUX PROJETS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice : 42

Conseillers présents : 28

Pouvoir(s) : 7

Votants : 35

Conseillers présents : LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlène,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à BOUDET Marie-Christine, , THEPAUT Michel a donné pouvoir à CHABIN Nathalie, NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à SANTENAC Rachel, , LAURIOU Jean-Yves a donné pouvoir à PERTUISEL Roselyne, , RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène, , HUET Christian a donné pouvoir à BASTARD Estelle,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, BERTIN Jérémy, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, BOULLIER Marine, DESPORTES Philippe, GOURMEL Jacques,

Secrétaire de séance :

POLPRÉ Charlène

DELIBERATION N°DCM2025_83**Projet de requalification du bourg de Champigné – Schéma cyclable – Demande de subvention au Département au titre de l'aide aux projets****Rapporteur : Véronique LANGLAIS**

Le projet de requalification du bourg de Champigné s'articule autour de deux secteurs interdépendants :

1. L'aménagement des abords du Piron
2. La requalification de la traversée de bourg



Cette approche globale a été catalysée par les épisodes d'inondations survenus en juin 2021, qui ont mis en lumière la nécessité d'une réflexion approfondie sur la gestion des eaux pluviales et la résilience du territoire face aux aléas climatiques.

La requalification de la traversée de bourg de Champigné s'attaque à des problématiques urbaines cruciales. L'axe principal, structuré autour de la RD 768, est actuellement source de conflits d'usage entre véhicules et modes doux. Le projet vise à apaiser la circulation, à sécuriser les déplacements piétons et cyclistes, et à mettre en valeur les commerces du centre-bourg.

Le réaménagement des abords du Piron a été conçu pour permettre simultanément :

- la prévention des inondations
- la restauration écologique du cours d'eau
- la création d'une coulée verte piétons/cycles en périphérie du bourg.

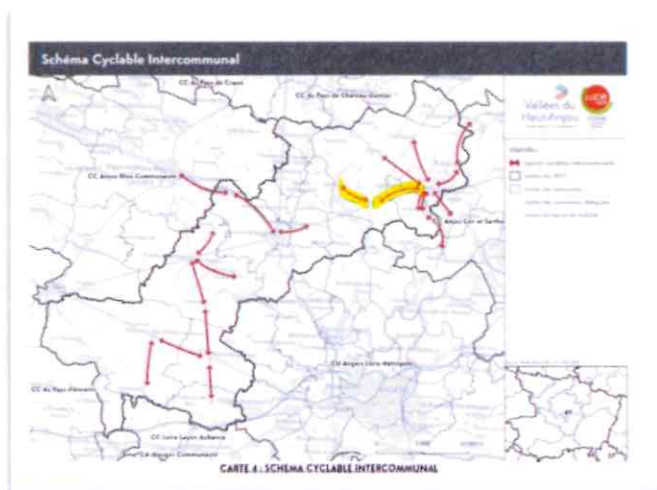
Ainsi conçu, cet aménagement efficient et résilient favorise la reconnexion du cours d'eau au tissu urbain, la création des îlots de fraîcheur, ainsi que l'aménagement d'une voie verte. Cette dernière, permet de répondre aux besoins de déplacements piétons/cycles dans le bourg en lieu et place d'une liaison douce qu'il n'est pas possible d'intégrer dans le projet de requalification de la RD 768 en raison d'emprises foncières insuffisantes.

Pour mémoire, le projet de réaménagement du Piron et de la traversée de bourg a été conçu en coordination avec les projets portés par les partenaires de la collectivité :

- Avec ses habitants en premier lieu qui ont été associés aux différentes étapes du projet depuis sa programmation (expression du besoin),
- Avec le SMBVAR qui :
 - Suite aux inondations de 2021, porte un projet de restauration hydromorphologique du cours d'eau à proximité immédiate de la traversée.
 - Par coordination de ses études hydromorphologiques avec la collectivité, a permis d'élaborer un projet global et transversal :
 - Intégrant la restauration écologique d'un cours d'eau,
 - La prévention des inondations,
 - L'intégration de l'agriculture en centre bourg,
 - L'amélioration du cadre de vie,
 - **Une circulation douce impossible à créer sur l'emprise de la traversée de bourg.**

Cette armature fonctionnelle est complétée par un projet d'aménagement paysager porté par la commune (projet Résonance ci-dessus).

- Avec la Communauté de Communes des Vallées du Hauts Anjou qui :
 - Déploie dès le second 2025, un programme de travaux permettant la mise en séparatif des réseaux EU/EP sur la commune de Champigné conformément à son Schéma Directeur d'Assainissement (novembre 2021). Ainsi, la CCVHA contribue à la préservation de la ressource en eau et également à la prévention des inondations.
 - Met en œuvre le **schéma cyclable intercommunal** au sein duquel ont été actés conjointement avec la commune :
 - La liaison Champigné/Châteauneuf-sur-Sarthe en priorité 1 (courriers en annexe)
 - La liaison Querré/Champigné en priorité 3.



Le projet de liaison douce prévu dans l'aménagement du Piron crée une connexion en site propre entre ces deux itinéraires.



- Enfin avec le Département du Maine et Loire qui :
 - A identifié la requalification de cette voie départementale comme une priorité au regard du réseau routier départemental et également de la vétusté de cette voie.
 - Porte l'ambition d'élaborer et mettre en œuvre avec les collectivités un Schéma directeur des Liaisons Cyclables

Pour mener à bien ce projet de Schéma Directeur des Liaisons Cyclables, le Département a engagé une enveloppe financière permettant de soutenir toutes les collectivités portant un projet d'infrastructure cyclable sur le territoire.

Le projet présente un cout prévisionnel total d'aménagement du Piron est de 1 312 349€HT.

Au sein de cette enveloppe prévisionnelle, les dépenses et recettes prévisionnelles relatives à la création de la voie verte sont les suivantes :

DELIBERATION N°DCM2025_83
PROJET DE REQUALIFICATION DU BOURG DE CHAMPIGNÉ
DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'AIDE AUX PROJETS

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
 Reçu en préfecture le 01/10/2025
 Publié le
 ID : 049-200084903-20250923-DCM2025_83-DE



Projet de réaménagement du Piron à Champigné - Aménagements cyclables et piétons	
DEPENSES	RECETTES
TRAVAUX	
<i>Tranche ferme</i>	
REVETEMENTS DE SOL	
Voie cyclable/piéton	
Réalisation du revêtement de surface des allées piétonnes en grave de type grave naturelle de Thorigné ou équivalent 0/8 - hors structure préalablement réalisée par le lot terrassements	Département - voie cyclable (40%) 81 834
22 900,00	
Liaison transversable	
Réalisation du revêtement de surface des allées piétonnes en grave de type grave naturelle de Thorigné ou équivalent 0/8 - hors structure préalablement réalisée par le lot terrassements	Département - liaison transversale (25%) 2 162
8 000 €	
EQUIPEMENTS/CONSTRUCTIONS	Fond vert Cyclable 40 000
Voie cyclable/piéton : Ouvrages bois de franchissement	Autofinancement 89 235
Passerelles - hors garde-corps (LOT VRD)	
35 000 €	
Garde-corps bois / métal ht hors-sol 1m	
16 200,00 €	
Voie cyclable/piéton : Création d'une placette en platelage bois surélévée compris garde-corps bois (P2)	
40 680,00 €	
Sécurisation de la RD :	
Voie cyclable/piéton : Garde-corps bois ht hors-sol 1m	
26 550 €	
Voie cyclable/piéton : Extension du soutènement du cours d'eau	
20 000 €	
Aménagements divers	
Fourniture et pose de borne bois fixe	
900 €	
Fourniture et pose de borne bois amovible	
1 800 €	
<i>Sous total Tranche ferme</i>	<i>172 030,00</i>
<i>Tranche conditionnelle 2 (la TC1 correspond à un autre secteur du projet non concerné par les liaisons cyclables)</i>	
Aménagement de l'accès nord du site	
Voie cyclable/piéton : Création d'un platelage bois autoporté sous zone d'arbre / zone piétonne	
30 210 €	
<i>Sous total TC2</i>	<i>30 210,00 € €</i>
Sous total travaux Aménagements cyclables/piétons	202 240,00 €
Prestations intellectuelles sur liaison cyclable	
AMO ALTER	5 529 €
MOE - Réaménagement des abords du Piron	4 520 €
CSPS	295 €
Prestations intellectuelles sur liaison transversale	
AMO ALTER	346 €
MOE - Réaménagement des abords du Piron	283 €
CSPS	18 €
Sous total prestations intellectuelles	10 990,84
TOTAL HT	TOTAL HT 213 231 €

Par la présente délibération, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la sollicitation d'une subvention auprès du Département au titre de l'aide aux projets favorisant la pratique quotidienne du vélo à hauteur de 81 834 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DCM20200707-05 du Conseil Municipal du 7 juillet 2020 engageant la commune dans une démarche de contractualisation dans le cadre d'une opération de revitalisation du territoire,

Vu la labellisation des Hauts d'Anjou au titre du programme des Petites Villes de Demain par la Préfecture du Maine et Loire le 11 décembre 2020,

Vu le courrier du 13 janvier 2021 par lequel les services de la préfecture ont transmis à la commune Les Hauts d'Anjou l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2020 n° 4 relatif au projet de travaux de restauration des milieux aquatiques du bassin versant du Piron présenté par le SMBVAR (Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme) en vue de :

- La déclaration d'intérêt général des travaux au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement ;
- La délivrance de l'autorisation environnementale permettant leur exécution au titre de l'article L 181-1 dudit Code.

Vu la délibération DCM20210216-05 du Conseil Municipal du 16 février 2021 donnant un avis favorable à l'enquête publique en vue de la déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux de restauration des milieux aquatiques du bassin versant du Piron présenté par le SMBVAR (Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme),

Vu l'arrêté DIDD-BPEF-2021 n°181 du 28 juin 2021 déclarant d'intérêt général les travaux de restauration des milieux aquatiques sur le territoire du bassin versant du Piron et autorisant leur exécution,

Vu la délibération DCM2023_12 du Conseil Municipal du 7 mars 2023 approuvant la convention de programmation opérationnelle relative à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement à l'échelle de la commune,

Vu la délibération DCM2023_15 du Conseil Municipal du 7 mars 2023 approuvant la signature du mandat d'études préalables avec ALTER Cités,

Vu la délibération DCM 2023_85 du Conseil Municipal du 9 septembre 2023 relative à l'approbation des fiches actions pour l'étude multithématique pour la restauration de l'hydromorphologie du Piron en milieu urbain,

Vu la délibération DCM2023_99 du Conseil Municipal du 7 novembre 2023 désignant l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la traversée de bourg de Champigné et déploiement de nouveaux secteurs d'habitat,

Où l'exposé du SMBVAR et l'accueil favorable de ce dernier par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en Conseil Municipal du 12 novembre 2024,

Vu la délibération DCM2024_108 du Conseil Municipal du 12 novembre 2024 autorisant l'engagement de la concertation publique et approuvant les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes avec le SMBVAR,

Vu la délibération DCM2024_109 du Conseil Municipal du 12 novembre 2024 approuvant le mandat de travaux ALTER pour les aménagements paysagers du secteur du Piron à Champigné,

Vu les travaux de réaménagement des abords du Piron présentés et estimés par Résonance, bureau d'études urbanisme et paysage,

Vu le projet d'aménagement et l'estimation du porté par le SMBVAR dans le cadre du groupement de commande,

Vu la présentation du projet Piron en réunion de la délégation Urbanisme et Aménagement du 16 mai 2025,

Vu la délibération DCM2025_51 du Conseil Municipal du 27 mai 2025 autorisant Madame la Maire ou son représentant à valider l'enveloppe financière prévisionnelle et à engager les travaux du groupement de commande au terme des consultations d'entreprises,

Vu la délibération DCM2025_52 du Conseil Municipal du 27 mai 2025 approuvant le plan de financement prévisionnel d'aménagement du Piron (volet paysager),
Où la présentation de Résonance en Conseil Municipal du 27 mai 2025,

Considérant l'avis favorable de la réunion de délégation Urbanisme et Aménagement,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la sollicitation d'une subvention auprès du Département au titre de l'aide aux projets favorisant la pratique quotidienne du vélo.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Pour extrait certifié conforme
à Champigné, le 25 septembre 2025


Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 25 septembre 2025

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 25 septembre 2025

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telrecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le



ID : 049-200084903-20250923-DCM2025_83-DE